

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy

Séance du : 24 septembre 2018

Convocation du : 13 septembre 2018

Objet : Finances

Décision modificative au budget principal.

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre septembre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes, s'est réuni à La Roche des Arnauds sous la présidence de M. Jean-Marie Bernard, Président, assisté de M. Michel Mescle, secrétaire de séance.

Etaient présents : JM. Bernard, J. Francou, F. Pinet, S. Simion, A. Froget, JP Bellet, T. Fodera, B. Lapeyre, A. Laurens, C. Acanfora, M. Ricou Charles, R. Aquino, G. Jullien, M. Mescle, R. Frey, F. Gascard, M. Chautant, F. Galmiche, J. Revoux, JM. Gueyraud, JC Vallier, JP Brioulle, P. Schiazza, J. Banal, J. Bourbousse, F. Darini, N. Ferrere, F. Gatounes, J. Marcellin, B. Saudemont, M. Ventre.

Etaient absents : Monique Barthélémy, Michel Truc

Pouvoirs : Jean-François Contoz absent a donné pouvoir à Françoise Galmiche
Thierry Gau absent a donné pouvoir à Maurice Chautant
René Moreau absent a donné pouvoir à Fabienne Darini
Jean-Paul Artigues absent a donné pouvoir à Bernadette Saudemont
Michel Gaignaire absent a donné pouvoir à Franck Gatounes

Le Vice-Président chargé des finances, Jacques Francou, informe les délégués qu'une décision modificative au budget principal est nécessaire suite à la décision du conseil communautaire en date du 3 septembre dernier de prendre en charge une partie du coût des transports scolaires.

Les familles seront indemnisées via le budget CIAS, ce qui implique une subvention du budget principal vers le budget CIAS pour un montant de 30 000 €.

Cette somme est prélevée sur les dépenses imprévues (chapitre 020).

Il propose les écritures suivantes :

Chapitre 020 : - 30 000 €

Chapitre 67 – article 67441 : + 30 000 €

Après avoir entendu les explications apportées, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité les modifications proposées au budget principal.

Votants : 36 dont 5 pouvoirs	Pour : 36	Abstention : 0	Contre : 0
------------------------------	-----------	----------------	------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20180924-Db113_2018-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2018

Ainsi fait et délibéré à La Roche des Arnauds, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,
Jean-Marie BERNARD



05179 Code INSEE	CC BUECH DEVOLUY BUDGET PRINCIPAL	DM n°3 2018
---------------------	--------------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

Décision modificative n°3

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022-01 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-67441-020 : aux budgets annexes	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	30 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total General		0,00 €		0,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20180924-Db113_2018-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2018